



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etablissements de soins

Question écrite n° 18353

Texte de la question

M. Michel Fromet appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le traitement de la toxicomanie par l'utilisation de la methadone. La methadone, un produit de substitution a la drogue, delivre dans un cadre therapeutique, constitue une aide pour les toxicomanes qui souhaitent quitter leur etat de dependance vis-a-vis des stupefiants. Ce produit est utilise depuis de nombreuses annees dans certains pays europeens alors qu'en France son utilisation est tres reduite. Trois cent quarante places de cure par la methadone sont effectivement ouvertes, 1 000 places ont ete promises avant la fin de l'annee, pour 150 000 toxicomanes. Dans l'eventualite ou les 1 000 places de cure par la methadone promises seraient ouvertes, seulement 1 p. 100 des toxicomanes en France pourraient pretendre beneficier de ce traitement qui donne de bons resultats. Il apparait donc que le nombre de places offertes pour le traitement therapeutique des toxicomanes est nettement insuffisant. Il souhaite savoir si des mesures sont prevues pour remedier a cette situation.

Texte de la réponse

Le plan de lutte contre la drogue decide par le Gouvernement le 21 septembre 1993 a permis de developper les options sanitaires suivantes : augmentation des capacites des centres de soins avec hebergement, diversification des modes de prise en charge a l'aide de prescription de methadone, amelioration de l'acces aux soins des toxicomanes les plus marginalises, developpement des reseaux assurant la continuite des soins entre le dispositif sanitaire de droit commun et le dispositif specialise, et ouverture de nouveaux programmes d'echanges de seringues. En 1992 le dispositif d'hebergement, qui comprenait 610 places, avait permis de recevoir 2 510 personnes. 447 places ont ete creees cette annee pour accueillir 1 800 personnes supplementaires dans les centres de post-cure, les appartements therapeutiques et les familles d'accueil. L'ancien dispositif sera double en 3 ans. Les possibilites de prescription de methadone, offertes a 52 toxicomanes en septembre 1993, seront portees a 1 645 places avant la fin de l'annee. 5 lieux d'accueil destines aux toxicomanes les plus marginalises, sur le modele des dispensaires de vie de Paris et Marseille, sont ouverts aujourd'hui et 4 autres vont l'etre d'ici la fin de l'annee. 2 reseaux toxicomanie ville-hopital ont ete crees, 10 autres le seront avant la fin 1994. Ces reseaux ont pour but d'assurer le suivi entre l'etape de sevrage en milieu hospitalier, prise en charge ambulatoire par le medecin de ville et l'accueil en centre de soins specialises. 3 a 5 lits doivent dorenavant etre reserves au sevrage dans les hopitaux des villes d'au moins 50 000 habitants, ces 1 000 lits permettront a environ 20 000 toxicomanes d'effectuer un sevrage. Enfin, 7 programmes d'echanges de seringues fonctionnaient en 1993 et 16 autres ont ete finances en 1994.

Données clés

Auteur : [M. Fromet Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18353

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville
Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1994, page 4620

Réponse publiée le : 24 octobre 1994, page 5277